se-unsa.org

Epinal, le 12 décembre 2022

à Madame Etienne,
Madame l'Inspecteur d'Académie,
DASEN des Vosges

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA des Vosges est alerté quotidiennement par les collègues du premier degré sur les difficultés liées au manque de remplaçants dans notre département.

La situation en effet est particulièrement tendue car un nombre important de collègues absents ne sont pas remplacés.

Or l'article L133-1 du Code de l'Education (issu de l'article 2 de la Loi n°2008-790 du 20 août 2008) précise que « *Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux articles L. 133-3 à L. 133-12.* »

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les consignes syndicales que le SE-UNSA demande aux collègues de suivre, face à la désorganisation qu'occasionnent ces non remplacements d'enseignants absents dans les écoles. Il s'agit pour nos collègues de demander aux parents de garder leur enfant en cas de non remplacement :

- en cas d'absence prévisible parce que l'accueil incombe à votre responsabilité,

- en cas d'absence imprévisible au-delà de la première journée.

Le SE-UNSA estime au regard de la loi de 2008, que l'absence perd son caractère imprévisible, vos services en ayant été avisés. De fait, l'équipe pédagogique n'a plus à assumer l'accueil sauf pour les classes à faible effectif ou pour les élèves des dispositifs ULIS dont les élèves peuvent être répartis dans leurs classes de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de ma plus respectueuse considération.

Catherine Renard
Secrétaire départementale
SE-Unsa 88

SE-UNSA Vosges – 20 Chemin de la Justice – Les Aiglons Appt 111 – 88000 EPINAL –

Tel : 06.37.89.83.14 – 88@se-unsa.org